

TRANSITION PROFESSIONNELLE

Officier ministériel ou le parcours atypique d'un cyrard aujourd'hui notaire

PAR CÉDRIC FRESSENON - PROMOTION « GÉNÉRAL LALANDE » (1996-99)

Cédric Fressenon choisit, à sa sortie de Saint-Cyr, de se réorienter vers le milieu juridique. Titulaire d'un diplôme supérieur de notariat, il est aujourd'hui notaire associé dans la région de Saint-Malo, médiateur auprès de la Cour d'appel de Rennes et président du centre de médiation des notaires bretons. Il témoigne ici de son parcours atypique qui l'a conduit des landes bretonnes jusqu'aux bureaux feutrés des études notariales et de la charge du service de l'État à celle du service public qu'assume un notaire.

Réfléchissant à ces quelques lignes, je me demande bien quelle mouche m'a piqué lorsque j'ai accepté de me livrer à cet exercice. S'il est assez simple de revenir sur l'enchaînement factuel des événements, il n'est pas si aisé d'analyser les motivations à la racine des choix qui ont pu être faits et ont orienté le cours d'une vie.

Retour en arrière, donc. Septembre 1993, j'entrais en classe de Cyr VI au Prytanée militaire et par la même occasion je mettais pour la première fois les pieds dans une institution militaire. À 17 ans, il y a trente ans, déjà ! Qu'est ce qui avait bien pu me conduire à faire ce choix ? Issu d'une famille tout ce qu'il y a de plus civile, je n'avais aucune idée concrète de ce qu'impliquait ce métier. Mais aussi loin que je m'en souviens, il me semblait que rien d'autre ne valait la peine. Le chemin de cette « vocation » était en somme très littéraire, relevant plus du rêve que d'une mûre réflexion : le rêve d'une vie d'aventure, à la mousquetaire, les trois éponymes ayant bercé mon adolescence, le rêve des grands espaces, l'admiration des grandes figures héroïques plus fantasmées que réelles. Deux années au Prytanée, une double licence histoire et anglais et enfin la lande bretonne avec la confrontation salutaire à la réalité. Salutaire, car seul compte le réel, l'humble quotidien où s'inscrivent nos choix. Je ne l'avais pas compris à l'époque. Toujours est-il que le décalage était trop grand, si bien que je suis parti vers d'autres horizons. Ce fut néanmoins une belle expérience, formatrice.

reçu ? » Ce fut un privilège d'être accueilli dans ces lieux – écoles et universités – de grande qualité, lieux de transmissions et de culture, lieux de formation. J'en profite pour exprimer ma gratitude aux professeurs, formateurs et ... voraces que j'ai pu croiser.

Mais par quel concours de circonstance passe-t-on de l'ESM au DSN (Diplôme supérieur de notariat) ? Notaire n'est à priori pas la profession la plus aventureuse qui soit, ni celle qui invite le plus aux voyages, quoiqu'aujourd'hui 91 pays connaissent le notariat. Pourtant, si l'on parle d'aventure humaine, voilà bien une profession aux rencontres multiples où l'exploration des sentiments humains le dispute souvent à l'improbable des rencontres quotidiennes et à l'improvisation du dirigeant d'entreprise. Ce « goût des autres » m'a ainsi conduit à développer une activité de médiateur. Médiateur auprès de la Cour d'appel de Rennes, j'ai pris récemment la présidence du Centre de médiation des notaires bretons.

Avant tout, le notariat est une profession de service, celle du juriste de proximité au contact du quotidien de ses concitoyens, mais aussi celle d'officier public, nommé par le Garde des Sceaux et déléataire de prérogatives régaliennes : celle d'authentifier et de conserver les actes pour le compte de ses clients (vente immobilière, contrat de mariage, acte de donation, par exemple). En apposant son sceau et sa propre signature, le notaire constate officiellement la volonté exprimée par les personnes qui les signent.

Le notaire est un juriste de proximité, mais aussi un officier public, déléataire de prérogatives régaliennes.

La faculté de Limoges voulut bien m'accueillir directement en licence de droit. Après une maîtrise mention « carrières judiciaires » à Paris-Assas, un master de droit notarial à Toulouse (toujours la bougeotte), je passai mon diplôme de notaire à l'université de Rennes. « Qu'as-tu, que tu n'aies

Il s'engage sur le contenu et sur la date de l'acte. Cet acte s'impose alors avec la même force qu'un jugement définitif. Profession de contact mais aussi métier à forte technicité, le notaire a une obligation de conseil à l'égard de ses clients. Il doit leur fournir une information complète et leur proposer les moyens les

plus appropriés pour parvenir au résultat désiré. La pratique quotidienne du droit nécessite l'acquisition d'un solide bagage juridique toujours à parfaire et à renouveler. Il n'aura échappé à personne que notre pays est animé d'une intense activité législative aux réformes constantes.

Une citation classique pour résumer tout cela : lors des débats de la « loi du 25 ventôse an XI, contenant organisation du notariat », le Conseiller Réal définissait le notaire en ces termes : « A côté des fonctionnaires qui concilient et qui jugent les différends, la tranquillité appelle d'autres fonctionnaires, qui, conseils désintéressés des parties, aussi bien que rédacteurs impartiaux de leur volonté, leur faisant connaître toute l'étendue des obligations qu'elles contractent, rédigeant ces engagements avec clarté, leur donnant le caractère d'un acte authentique et la force d'un jugement en dernier ressort, perpétuant leur souvenir et conservant leur dépôt avec fidélité, empêchent les différends de naître entre les hommes de bonne foi et enlèvent aux hommes cupides avec l'espoir du succès, l'envie d'élever une injuste contestation. Ces conseils désintéressés, ces rédacteurs impartiaux, cette espèce de juges volontaires qui obligent irrévocablement les parties contractantes, sont les notaires. Cette institution est le notariat. »

Pour revenir sur mon parcours, une fois diplômé j'ai occupé différents postes de notaires salariés avant de m'associer tout récemment. J'ai prêté serment : « Je jure de loyalement remplir mes fonctions avec exactitude et probité et d'observer en tout les devoirs qu'elles m'imposent », au Tribunal de grande

instance d'Annecy en 2007, de Saint-Brieuc en 2012 et de Saint-Malo en 2015. Une prestation de serment à chaque nomination !

Effectivement, la profession peut être exercée sous deux statuts : notaire salarié ou notaire titulaire d'un office notarial seul ou en association, le notaire assistant étant diplômé sans avoir prêté serment.

Alors, comment ai-je été amené à faire ce choix ? Car, une fois encore, lorsque je l'ai fait, je n'avais pas la moindre idée de ce que représentait ce métier. Ce ne fut certes pas la littérature, peu tendre en l'occurrence, de Gustave Flaubert (« Chaque notaire porte en soi les débris d'un poète ») à Tristan Bernard (« Notaire : arrive souvent au dernier acte ») en passant par Balzac (« Vous voyez un homme gros et court, bien portant, vêtu de noir, sûr de lui, presque toujours empesé, doctoral, imposant surtout ! Son masque bouffi d'une niaiserie papelarde qui, d'abord jouée, a fini par rentrer sous l'épiderme, offre l'immobilité du diplomate, mais sans la finesse [...] ») ou encore Bernanos au sujet d'un certain notaire d'Arras (« Il est difficile d'imaginer à quel point les gens que le monde dit sérieux sont puérils, d'une puérité vraiment inexplicable...»). Les caricatures du notaire sont toujours allées bon train. Un peu d'esprit de contradiction mais surtout et très simplement les rencontres, et la plus belle de toute, celle de mon épouse, fille, petite-fille, arrière-petite-fille, arrière-arrière-arrière-petite-fille – et on s'arrêtera là – de notaire. Mais, je n'ai pas repris l'étude de beau papa !



MINISTÈRE DES ARMÉES
Département de la Défense

ACADÉMIE MILITAIRE DE SAINT-CYR COËTQUIDAN
La grande école du commandement

ENGAGEZ-VOUS AVEC NOUS !

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

COMMUNIQUÉ

Engagez-vous à nos côtés !

En 2023, versez votre taxe d'apprentissage à l'AMSCC

Choisir l'AMSCC, c'est faire un choix fort, solidaire et citoyen : celui de contribuer à l'édification des chefs de demain et maintenir l'excellence de la formation dans un contexte international où les menaces s'intensifient.

Votre appui est déterminant pour maintenir l'excellence de la formation qui caractérise l'AMSCC. Chaque année, vos dons nous permettent de moderniser nos équipements de formation et de dynamiser les enseignements.

Rendez-vous dès le mois de mai sur la plateforme Soltéa pour choisir la formation de titre d'ingénieur de l'École spéciale militaire. Retrouvez nous grâce à notre code UAI 0560068V ou notre code RNCP 37370 !

Vous retrouverez la plaquette de la taxe d'apprentissage 2023 et le formulaire d'intention de versement sur WWW.ST-CYR.TERRE.DEFENSE.GOUV.FR dans la rubrique « nos partenaires » ou contactez-nous directement !

Contact taxe d'apprentissage :

☎ 02 97 70 72 33
@ taxe.apprentissage@st-cyr.terre-net.defense.gouv.fr
✉ BREG / TA - Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan - 56 381 GUER CEDEX

Suivez-nous sur...